Avis 1 : Le CHSCTA de l'académie de Clermont-Ferrand considère que, quelles qu'en soient les modalités, la reprise des cours dans les écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai, jugée non souhaitable par l'Ordre des médecins, est inenvisageable si l'ensemble des élèves et des personnels ne sont pas testés au Covid 19 de façon à pouvoir organiser sérieusement le fonctionnement des établissements en écartant tout risque de contamination. Le CHSCTA exige un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité. UNANIMITE POUR : FSU-UNSA-FO

Avis 2 : Le CHSCTA de l'académie de Clermont-Ferrand exige un bilan sanitaire des personnels et des locaux de chaque établissement scolaire dont la réouverture est envisagée, présenté en CHSCT A ou D. Une fiche d'exposition au Covid 19 doit être fourni à tout personnel susceptible d'avoir été infecté. POUR : FSU-FO ABSTENTION : UNSA

Avis 3 : Le CHSCTA de l'académie de Clermont-Ferrand considère que la période de crise sanitaire actuelle nécessite un fonctionnement permanent des CHSCT à tous les niveaux D et A. Le CHSCT A demande donc que les CHSCT soient réunis régulièrement afin d'émettre un avis sur toutes les consignes et décisions que vous entendez prendre sur la situation sanitaire et ce conformément à l'article 60 du décret 82-453 modifié, les CHSCT ne pouvant être réduit à une instance d'information des personnels et de leurs représentants de vos décisions comme c'est le cas aujourd'hui. UNANIMITE POUR : FSU-UNSA-FO

Avis 4 : Le CHSCTA de l'académie de Clermont-Ferrand constate que la crise sanitaire actuelle révèle le rôle essentiel des CHSCT. La loi dite de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des CHSCT et leur dissolution avec les CT dans les CSA ce qui va amoindrir leur rôle. Le CHSCTA demande donc le retrait de la loi dite de transformation de la fonction publique. UNANIMITE POUR : FSU-UNSA-FO